

Le maltraitant n'est pas seulement celui qui frappe et vole ! Le professionnel qui n'est pas maltraitant n'est pas pour autant bientraitant ». Viser la bienveillance pour le responsable ou ses équipes c'est promouvoir les attitudes pour améliorer le respect des personnes fragilisées et leur donner le sentiment d'être considérées dans leur intégrité physique et morale. La maltraitance inclut les bienveillances maladroites ou des maladresses involontaires qui peuvent être définies comme toute une série d'attitudes ou d'actions inappropriées aux attentes de la personne aidée.

Cette formation vise à permettre aux responsables de structures d'accompagner l'équipe dans l'apprentissage et la mise en œuvre de pratiques de bienveillance envers les bénéficiaires.

Public visé:

Professionnels du secteur du service à la personne en position de management d'équipe (responsables de secteurs/coordonnateur d'unité).

Pré-requis :

Aucun

Objectifs de la formation:

Identifier les différentes formes de maltraitance et les responsabilités encourues.

Lister les différents outils au service de l'équipe dans l'apprentissage et la mise en œuvre des pratiques de bienveillance.

Axes du programme:

Les différentes formes de maltraitance (volontaires et involontaires).

Les procédures de signalement et les professionnels compétents associés.

La promotion de la bienveillance

La pédagogie (notions) : comment accompagner l'équipe et transmettre l'apprentissage des pratiques de bienveillance

Méthodes / Supports:

Pédagogie active basée sur la participation et l'expression du vécu des stagiaires.

Analyse de pratique, Jeux de rôles basés sur des situations réelles, Travaux pratiques

Apports théoriques en amont de la formation (consultation des supports sur une plateforme d'enseignement à distance en accès libre, réalisation d'activités), Livret de formation

Durée: 14 heures (2 jours) **Dates:** les 15 et 16 mai 2018

Equipe Pédagogique:

Formatrice professionnelle et consultante en management dans les établissements médico-sociaux

Lieu: Site AVI CONSEIL

Validation: Attestation de formation



AVI Conseil

T. 0590 97 44 43 / P. 0690 09 97 22

Enregistré sous le n°95 97 01 776 97 auprès de la préfecture

